

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2727

présenté par
Mme Bessot Ballot

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	500 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	500 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe plusieurs milliers de variétés de pommes, poires, et autres fruits locaux, pourtant notre consommation se limite souvent à une poignée de ces celles-ci. Nombreuses sont celles qui

présentent des intérêts gustatifs, culinaires, ou nutritionnels particuliers, mais dont l'absence de nos rayons témoigne de l'effacement progressif de leur production.

Un exemple en Haute-Saône est la - souvent méconnue - poire fauvanelle, dont la texture et l'arôme particuliers se prêtent parfaitement à la réalisation de desserts. Méconnus et donc trop peu demandés, il convient aujourd'hui de prendre les mesures qui permettront d'abord de sauvegarder les productions des fruits anciens, méconnus et oubliés, et sur le plus long terme de voir émerger des filières de qualité aussi variées que les patrimoines biologiques de notre territoire.

La protection des végétaux dans leur diversité est gage de sauvegarde de biodiversité et de richesses locales, et pourra s'inscrire entre autre dans les projets d'alimentation territoriaux. Le présent amendement vise à soutenir les professionnels qui s'engagent dans de telles démarches. Pour cela, il propose donc d'abonder de 500 000 euros l'action 01 (Santé, qualité et protection des végétaux) du programme 206, en minorant d'autant l'action 21 (Adaptation des filières à l'évolution des marchés) du programme 149. Il n'entend cependant pas véritablement minorer cette dernière, et appelle le Gouvernement à lever ce gage.